



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°23

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Rétrocession de parcelles de la SEM Territoires au profit de la Ville de Tulle

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération du 22 Juin 2001 portant approbation de la Convention Publique d'Aménagement et de restructuration urbaine liant la Ville de Tulle et la SEMABL,
- Vu sa délibération n°4 du 25 septembre 2009 portant approbation du Traité de Concession d'Aménagement,
- Considérant qu'à la suite des opérations d'aménagement réalisées ces dernières années par la SEM Territoires dans le cadre de la Concession d'Aménagement et de la Convention Publique d'Aménagement, certaines emprises correspondant à des aménagements ou opérations immobilières réalisés ou non, acquises par la SEM, doivent être rétrocédées à la commune,
- Vu les plans ci-annexés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Décide d'approuver la rétrocession au prix de 142 083,33€ HT soit 170 500 € TTC des emprises suivantes acquises par la SEM Territoires au profit de la Ville de Tulle :

- un immeuble sis 4, rue Mondégout - parcelle AW 85 - valorisé 13 750 € HT
- un lot au Lotissement Jean Moulin - parcelle AP 515 - valorisé 18 833,33€ HT (plan annexé)
- les parcelles cadastrées BY 31-32-33-34-35-40-41 et 45 du futur lotissement « La Croix de Bar » valorisées à hauteur de 110 000 € HT

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à cette rétrocession.

3 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance




Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

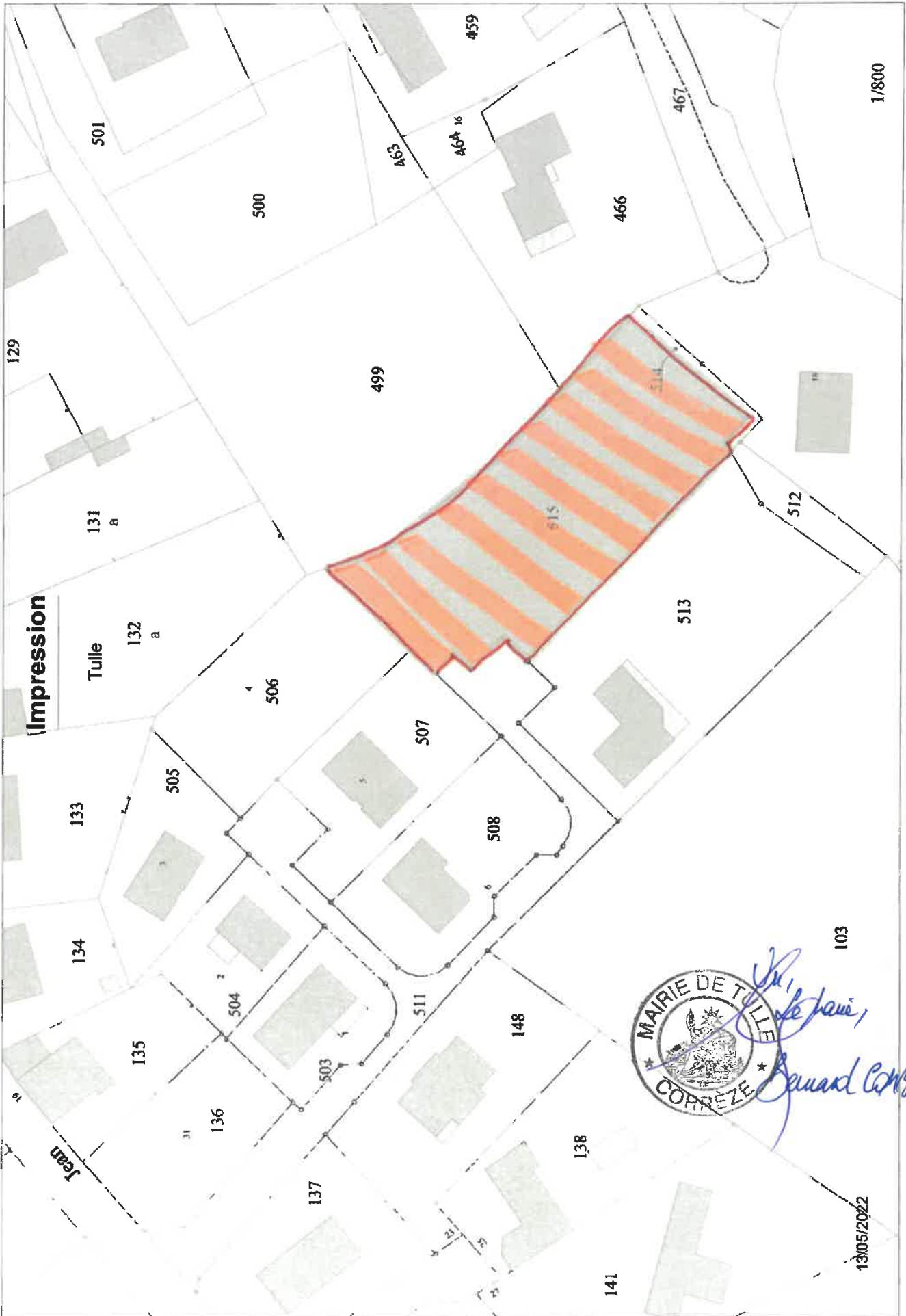
DL3 - 25062022

Publié le :

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 JUN 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 JUN 2022

D23-250622



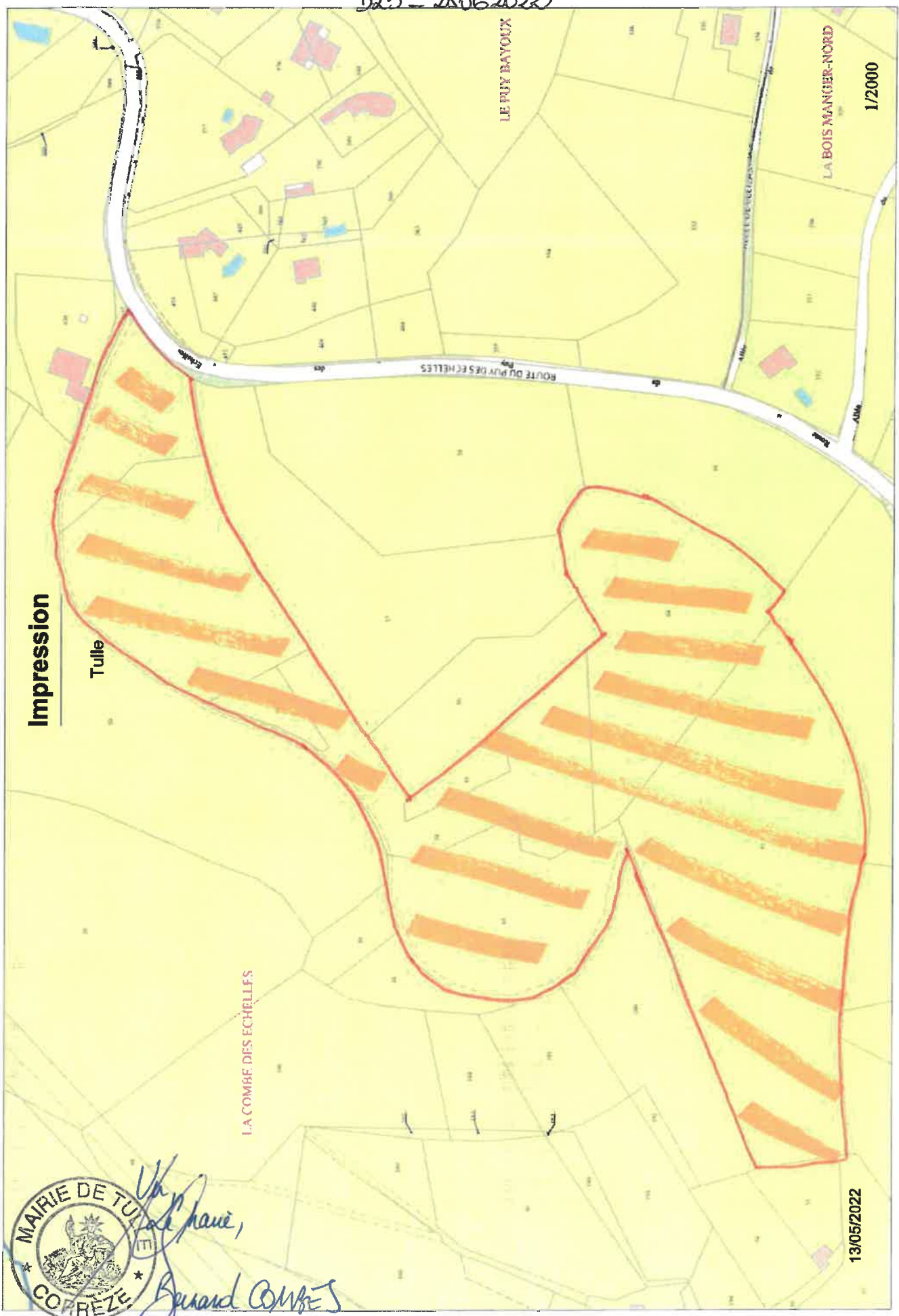
transmis au contrôle de Légalité le :

28 JUN 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception :

28 JUN 2022

D23 - 25062022



Impression

Tulle

I.A COMBE DES ECHELLES

LE PUY BAYOUX

LA BOIS MANGIER-NORD

1/2000



Benard Combes
 Benard Combes

13/05/2022